

VILLE DE SAINT-PASCAL

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE conformément aux exigences de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, un bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 a été dressé;

QUE tout utilisateur desservi par le réseau d'eau potable de la municipalité peut prendre connaissance dudit bilan sur le site Internet de la Ville au [www.villestpascal.com](http://www.villestpascal.com) dans l'onglet « Vie municipale » « Bilan annuel de la qualité de l'eau potable » et à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 465, rue Taché, Saint-Pascal, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Fait à Saint-Pascal, ce 7<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de la Ville et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 7 avril 2026. L'avis sera également publié dans le journal municipal l'Essentiel de l'information du 8 mai 2026.

Signé à Saint-Pascal, ce 7<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

